

**COMPTE RENDU PROVISoire DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un et le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc – CODDEVILLE Séverine – DECODTS Viviane – DEVULDER Elodie – DUHAMEL Camille – GOUBET Hélène – GUILLAIN Romuald – HERMANT Eric – JOHNSON Richard – LACRESSONNIERE Vincent – LETURGEZ-WADOUX Margareth – VANHEEGHE Pierre – Emmanuel SCHRYVE – BECK Grégory
Absent excusé : RYCKEBUSCH Emmanuel
Monsieur RYCKEBUSCH Emmanuel a donné pouvoir à Madame GOUBET Hélène

Huis-clos:

Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder à la réunion de Conseil Municipal à huis clos en raison du contexte sanitaire. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à réunir le Conseil Municipal à huis clos.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 mars 2021:

Le compte rendu du conseil municipal du 09 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Aménagement de l'aire de jeux :

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 29 Mars à 19h00.

Cette commission a analysé les différentes remises d'offres et a retenu l'entreprise ID Verde pour un montant de 189 639.08 € HT. Cette proposition a été soumise au Conseil Municipal et a été acceptée à l'unanimité soit 14 voix pour et 1 abstention.

Le Conseil Municipal autorise donc Monsieur le Maire à valider l'offre à l'entreprise ID Verde.

Vote du budget reporté au 13/04/2021 :

Monsieur Romuald GUILLAIN nous explique que le budget de la commune ne peut pas être voté ce jour.

La réforme concernant la fiscalité locale rend le vote concernant les taxes du 4 mars caduc, le nouveau taux retenu pour la taxe foncière bâtie sera donc de 8.73 % + 19.29 % = 28.02 %.

19.29 % est le taux de la taxe départementale qui se doit être ajouté à la taxe communale.

Cette disposition ne change rien pour le contribuable puisque celui-ci n'aura plus de taxe foncière bâtie départementale à payer puisqu'elle sera ajoutée à la taxe foncière bâtie communale.

Le budget communal intégrera cette donnée et sera à l'ordre du jour du conseil municipal du 13/04/21.

- La taxe d'habitation est supprimée
- La taxe foncière bâtie sera de 28.02 %
- La taxe foncière non bâtie sera de 29.83 %

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette disposition.

Marché groupé d'achat d'énergie du SIECF :

L'échéance du marché groupé d'achat d'énergie du SIECF est prévue le 31 décembre 2021.

Il y a obligation de faire un nouvel appel d'offres. Une proposition de groupement de commandes sur 3 ans a été retenue. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette proposition.

Opération « bilan des tombes abandonnées au cimetière » :

Le Conseil Municipal a constaté une dizaine de tombes abandonnées au cimetière communal. Monsieur le Maire indique qu'il y a plusieurs procédures à faire en aval pour procéder à la déconstruction de ces monuments.

Le Conseil Municipal autorise par 14 voix pour et 1 abstention le démarrage de la procédure.

Marquage au sol :

Une convention départementale nous est proposée pour le marquage horizontal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Amendes de police :

Monsieur Emmanuel SCHRYVE nous annonce qu'un excédent des amendes de police sera attribué pour des projets communaux, soit pour la sécurité des voies publiques, avec un plafond et des sommes en fonction des axes (piétons, pistes cyclables, vitesse, stationnements, transports collectifs et urbains, éclairage public).

Le dossier est à déposer pour le 31 mai au plus tard. Cette question sera mise à jour lors du prochain conseil municipal.

Nuisances sonores :

Monsieur le Maire signale qu'il y a eu plusieurs doléances concernant le bruit des tondeuses, débroussailleuses... utilisées le samedi, le dimanche ou en soirée. Cette question sera à l'ordre du jour au prochain Conseil Municipal, Monsieur Emmanuel RYCKEBUSCH nous fera des propositions.

Clôture de la mare :

Conformément à la décision municipale du 25/11/2020, une nouvelle clôture en bois de châtaignier est en cours de réalisation.

Réseaux points nœuds :

L'équipement réseaux points nœuds composé de 2 tables, 2 bancs, d'un range vélo, d'une station de gonflage et une poubelle seront livrés et installés courant du mois d'avril par la CCFI.

Délimitation de la Boeren Weg Ouest:

Monsieur le Maire indique que le géomètre a rendu un projet. Cette proposition sera modifiée afin de limiter le bornage.

Commission des fêtes :

Monsieur le Maire nous annonce que la commission des fêtes aura lieu le 7 avril 2021.

Pesée des poubelles du SIROM :

Monsieur Emmanuel SCHRYVE nous signale que le SIROM va mettre en place une pesée des poubelles. La mise en place est prévue pour 2022 (essais), pour mettre en fonctionnalité en 2023.

Effectif des écoles du RPI :

Suite au conseil d'école du RPI du 30 mars, Mme Camille DUHAMEL met en évidence le problème des effectifs qui peut être problématique pour la rentrée scolaire 2022-2023.

Le Maire,
Marc DEHEELE